

# Bulletin d'adhésion

## année scolaire 2023 – 2024



Prendre soin de l'école publique, c'est bâtir une société **durable**.

À retourner à la FSU-SNUipp Oise – Espace Robert Sené, 53 rue Alfred Drancourt  
BP80831 – 60008 Beauvais Cedex  
(avec l'enveloppe T, ne pas affranchir ou remettre à un-e militant-e du SNUipp/FSU 60)



La FSU-SNUipp utilisera ces informations pour m'adresser les publications nationales et départementales.

Je demande à la FSU-SNUipp de l'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section départementale de la FSU-SNUipp 60.

Signature :

Madame  Monsieur

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Né-e le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse personnelle :

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

**P.E.S admis au concours 2023**

Montant de la cotisation : 96 €

**Admis sur la liste complémentaire CRPE 2023**

Montant de la cotisation : 96 €

**Enseignant-e contractuel-le : 96 €**

Établissement ou école :

Adresse :

Code postal : .....

Ville : .....

Type :  Mat.  Elém.  Primaire

**Étudiant-es en M1 et M2 (ou candidat libre au concours), alternant-es**

Montant de la cotisation : 25 €

La FSU-SNUipp envoie des lettres d'information électroniques sur la profession. En indiquant votre courriel, vous en serez automatiquement destinataire.

Mode de paiement (cocher le mode de paiement désiré) :

- En un ou plusieurs chèques : 4 chèques maximum, date d'encaissement au dos (au plus tard le 10/07 de l'année scolaire en cours), à l'ordre de la FSU-SNUipp OISE.
- par Carte Bancaire : en ligne sur <https://adherer.snuipp.fr/60> (paiement sécurisé).
- par prélèvements automatiques, permet de **payer en plusieurs fois sans frais (jusque 10 fois)** : toutes les infos à compléter sont au verso.

Pour les collègues P.E.S. Exerçant en RRS, ÉCLAIR et REP, ou REP+ ajouter 10€ à la cotisation annuelle

### IMPORTANT

La cotisation syndicale donne droit à une déduction fiscale égale à 66 % des cotisations versées. Les collègues non imposables bénéficient également du crédit d'impôts égal à 66 % des cotisations versées qui leur sera remboursée. Cette réduction interviendra sur l'impôt sur les revenus de l'année 2024.

## Mandat de prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat FSU-SNUipp à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FSU-SNUipp.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Paiement : Récurrent**

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

**Veillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

### Débiteur

Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

.....

Code postal (\*) : .....

Ville (\*) : .....

Pays (\*) : .....

Identifiant Créancier SEPA : **FR 33 ZZZ 630595**

Nom : **SNU IPP 60**

Adresse : Espace Robert Sené

53 rue Alfred Drancourt – BP80831

Code postal : 60008

Ville : **BEAUVAIS Cedex**

Pays : **FRANCE**

IBAN (\*) :

BIC (\*) :

Le (\*) : ..... / ..... / .....

À (\*) : .....

Signature (\*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

### Paiement par prélèvement

1. - Choisir le nombre de prélèvements souhaité (voir le tableau ci-contre pour le nombre maximum)
2. - Remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessus (compléter toutes les rubriques)
3. - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Montant de la cotisation (d'août 2023 à juillet 2024) : .....€  
(consultez le montant au verso)

Prélèvement par tacite reconduction d'une année scolaire sur l'autre après information écrite transmise en juillet

Cotisation arrivée avant le	1 <sup>er</sup> prélèvement le	Nombre de prélèvements
20 septembre	5 octobre	10
15 octobre	5 novembre	9
15 novembre	5 décembre	8
15 décembre	5 janvier	7
15 janvier	5 février	6
15 février	5 mars	5
15 mars	5 avril	4
15 avril	5 mai	3
15 mai	5 juin	2